



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023_87
MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DU SIEMML POUR LA
CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION SUR LA COMMUNE DELEGUEE
DE CONTIGNE**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....34

Pouvoir(s) :2

Votants :.....36

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Jean-Michel, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à Rachel SANTENAC,

Conseillers excusés :

LETHIELLEUX Jean-Michel, BERTIN Jérémy,

Conseillers absents :

MASSE Stéphane, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

Secrétaire de séance :

BURON Christelle

DELIBERATION N°DCM2023_87

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DU SIEMML POUR LA
CONSTRUCTION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION SUR LA COMMUNE DELEGUEE
DE CONTIGNE

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 049-200084903-20230919-DCM2023_87-DE



DELIBERATION N°DCM2023_87

Mise à disposition d'un terrain au profit du SIEMML pour la construction d'un poste de transformation sur la commune déléguée de Contigné

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) a projeté de construire un poste transformation nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement des réseaux du poste P26 Haunière, Lieudit Le Pré Blanc sur la commune déléguée de Contigné.

Le SIEMML sollicite la mise à disposition du terrain pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans le domaine public, d'une superficie approximative de 13.90 m².

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée est établie par le SIEMML qu'il convient d'approuver au Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition à intervenir avec le SIEMML pour la mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT dans le cadre de la réalisation des travaux de renforcement des réseaux du poste P26 Haunière, lieudit Le Pré Blanc, commune déléguée de Contigné.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 27 septembre 2023

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 septembre 2023

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 septembre 2023

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.